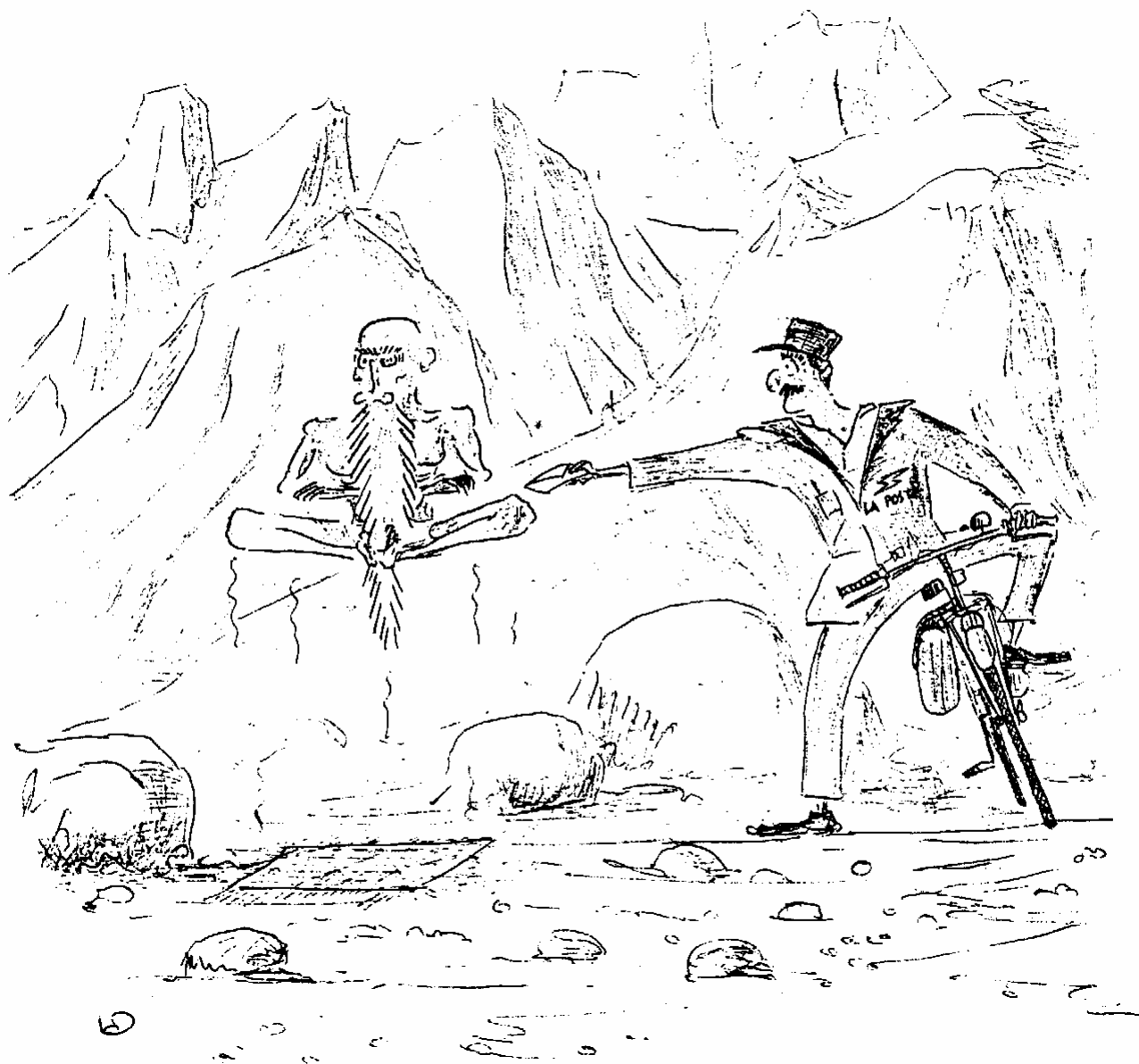


# LE COURRIER DE L'ASCETE



**N° 19**

mai 2002

# COURRIER DE L'ASCETE n° 19

mai 2002

## SOMMAIRE

- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06 AVRIL 2002.
- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2002.
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2002.
- COLLOQUE « *GESTION ET CONSERVATION DES ARTHROPODES* », du 15 au 17 juillet 2002, en Espagne
- NOUVEAUX MEMBRES.

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06 AVRIL 2002.

L'Assemblée est convoquée à la Maison de l'Environnement, 14, rue de Tivoli, 31000 Toulouse.  
La séance est ouverte à 15 h 15'.

**Sont présents** : Bernard Defaut (président, 2 pouvoirs), François Veneau (vice président, 2 pouvoirs), Véronique Maurin (membre du conseil d'administration), Yasmine Sentissi (membre du conseil d'administration, 1 pouvoir), Jacques Desile (membre du conseil d'administration, 1 pouvoir), Jean-Pierre Besson (membre, 1 pouvoir), Thomas Menut (membre, 2 pouvoirs), OPIE-LR (membre, représenté par S. Puissant) et Stéphane Puissant (membre, 2 pouvoirs).

*Remarque* : nos statuts ne prévoient pas de quorum pour les assemblées générales extraordinaires (article 13).

Président de séance : B. Defaut.

Secrétaires de séance : Y. Sentissi et J. Desile.

#### **1. Mentionner dans nos statuts notre adhésion au « code de déontologie » de l'Union de l'Entomologie Française et définir la ou les mesures à prendre en cas de manquement avéré de l'un de nos membres à ce code.**

Puisque c'est la 2<sup>e</sup> version du « code de déontologie » qui a été adoptée par l'U.E.F. (AG du 7 avril 2001), et que l'ASCETE a ratifié également cette version (AG du 21 avril 2001), il faut maintenant, conformément au paragraphe E/2 du « code », intégrer à nos statuts le fait que l'ASCETE fait partie de l'U.E.F. (membre fondateur) et qu'elle a accepté la version retenue par l'U.E.F. pour le code de déontologie.

Cela pourrait se concrétiser par :

A. L'ajout d'un nouvel article à nos statuts.

**Vote** : il est décidé à l'unanimité d'ajouter à nos statuts l'article suivant :

« **Article 3. Union de l'Entomologie française** ».

« L'ASCETE est membre fondateur de l'Union de l'Entomologie française (U.E.F.), fédération nationale qui a notamment pour objectif de représenter les activités et les intérêts de l'entomologie française auprès des autorités et organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux. L'ASCETE souscrit au code de déontologie dont l'U.E.F. s'est dotée ».

B. L'introduction d'un complément à l'article 9 (précédemment « article 8 »).

**Vote** : il est décidé à l'unanimité de compléter l'article 9 de la manière suivante (le passage ajouté est en **gras**) :

« **Article 9. Radiation** ».

« La qualité de membre se perd par :

a) la démission

b) le décès

c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, **notamment un manquement avéré au code de déontologie de l'U.E.F.**, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications ».

#### **2. Conformément à la décision prise en AGO le 21 avril 2001, supprimer dans le règlement intérieur l'article 3 du paragraphe « Conseil d'administration. Bureau », à savoir :**

« Le renouvellement du conseil d'administration est effectué chaque année par quart ».

**Vote** : cette suppression est décidée à l'unanimité.

### 3. Débat : faut-il étendre le champ de notre revue aux études sur les Orthoptères français ?

#### 1. Est-ce l'ASCETE et sa revue actuelle *Matériaux Entomocénétiques* qui doivent porter le projet d'une revue francophone consacrée aux Orthoptères ?

... étant entendu que si la réponse est **oui**, le sigle **ASCETE** doit être conservé (sinon il faut créer une association nouvelle) et le sigle **Matériaux Entomocénétiques** doit être aussi peu modifié que possible (sinon, il faut créer une revue nouvelle, et donc une association nouvelle). Si la réponse à cette première question est **non**, le reste du débat ne concerne pas l'ASCETE. Il faudra qu'un nouveau porteur de projet se manifeste.

Pour faciliter le débat, une copie de tous les mails envoyés à ce sujet par des adhérents et des sympathisants de l'ASCETE, a été remise aux participants en début d'AG.

**Discussion.** Les participants constatent :

1. Qu'il y a une envie générale de voir émerger une revue francophone consacrée aux orthoptères.  
2. Que l'immense majorité des personnes qui se sont exprimées par mails souhaitent que ce soit l'ASCETE qui porte ce projet, principalement parce qu'ils ne voient pas actuellement d'autre structure qui puisse le faire, assez souvent aussi parce que l'extension paraît naturelle.

3. Dans les faits, la revue de l'ASCETE est déjà une revue pour orthoptéristes ; pour s'en convaincre il suffit de consulter le sommaire des 7 numéros ou à paraître.

**B. Defaut** explique alors que si une telle décision est prise, il ne pourra continuer à tout assumer seul ; il faudra qu'il soit aidé substantiellement. Il fait remarquer par ailleurs qu'une telle décision ne pourrait pas se traduire dans les faits avant 2003, le temps de tout mettre en place.

**Vote** : Cet élargissement des buts de l'ASCETE à l'étude des orthoptères est adopté à l'unanimité.

#### 2. Nombre et nom des revues.

##### 2 a. Nombre de revues.

**Discussion** : **B. Defaut** signale que dans certains mails des adhérents, il est envisagé l'existence de 2 revues distinctes, l'une consacrée aux orthoptères et l'autre à l'entomocénétique ; mais il estime qu'actuellement il n'y a pas matière à faire deux revues, à cause du tout petit nombre d'auteurs en entomocénétique. **T. Menut** remarque que cette situation évoluera peut-être, et qu'il sera toujours possible de s'adapter.

**Vote** : il est décidé à l'unanimité de n'éditer qu'une seule revue pour le moment.

##### 2 b. Nom de la revue.

**Discussion** : **B. Defaut** remarque qu'une proposition a été faite par plusieurs adhérents : remplacer le titre actuel « *Matériaux Entomocénétiques* » par un nom d'Orthoptère, parce que c'est « *plus poétique* » pour les uns, ou « *plus porteur* » pour d'autres ; mais si la revue des orthoptéristes français doit porter un nom à ce point différent du nom original, il faut que ce soit une revue nouvelle.

Les autres noms en compétition sont « **Matériaux Orthoptériques** » (proposition de B. Defaut) et « **Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques** » (proposition de Gilles Carron).

Finalement il est estimé par les participants que c'est le titre « *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques* » qui doit être retenu, parce qu'il marque la continuité avec le passé de l'ASCETE, parce qu'il désigne complètement le nouveau contenu de la revue, et parce qu'il annonce sans ambiguïté le niveau désiré pour les articles.

**Vote** : ce titre est adopté à l'unanimité.

#### 3. Thèmes couverts par la revue.

##### 3 a. A titre principal :

**Discussion** : **J.-P. Besson** préfère le terme « écologie » au terme « autoécologie » proposé initialement, parce que le premier a un sens plus étendu. **S. Puissant** souhaite une ouverture thématique large. **F. Veneau** remarque qu'un des rôles du comité de rédaction sera de veiller à ce que les articles proposés soient bien dans l'esprit de la revue.

**Vote** : Après discussion la liste de thèmes suivante est adoptée à l'unanimité :

\* **Orthoptères** : *orthoptéroécologie, biogéographie, détermination, écologie, éthologie, vulnérabilité, applications à la gestion des milieux, études d'impact, actualité orthoptérique.*

\* **Autres ordres d'Insectes / Arthropodes** : *études de peuplement.*

Par ailleurs il est décidé (toujours à l'unanimité) que cette liste ne constitue qu'une indication provisoire, et que la liste définitive sera adoptée en conseil d'administration, sur proposition du comité de rédaction, et qu'elle figurera dans le règlement intérieur (et non dans les statuts).

##### 3 b. A titre accessoire :

**Vote** : après discussion la liste de thèmes suivante est retenue à l'unanimité (mais à titre provisoire, pour la même raison que ci-dessus) : *reconstitutions paléogéographiques, caractérisation du cadre géographique, caractérisation du cadre végétal et caractérisation du cadre bioclimatique* utiles à l'étude des peuplements, *taxonomie fondamentale des orthoptères.*

##### 3 c. Quotas entre ce qui est principal et ce qui est accessoire.

**Vote** : après discussion il est retenu à l'unanimité qu'une proposition sera faite en temps utile au conseil d'administration par le comité de rédaction, et que le choix final sera inscrit dans le règlement intérieur.

##### 3 d. Thèmes refusés.

**Vote** : après discussion il est admis à l'unanimité que les articles au contenu jugé insuffisant pourront être refusés en l'état ou reportés en l'attente d'amélioration (par exemple des listes d'espèces sans commentaires), ainsi que (en

principe) les articles traitant de physiologie (car il y a d'autres revues pour les accueillir), de génétique (sauf s'ils viennent en appui à la systématique) ; il est admis aussi que la préférence sera donnée aux articles rédigés en langue française. Mais les participants à cette AGE sont conscients que, plus que précédemment encore, le comité de rédaction devra approfondir cette première réflexion, pour faire des propositions au conseil d'administration, qui décidera en dernier ressort (en particulier il faudra réfléchir au problème des articles rédigés dans une langue étrangère).

#### 4. Domaine géographique préférentiel.

**Discussion** : la question se pose de savoir s'il faut couvrir systématiquement toute l'Europe, voire l'Afrique du Nord. Mais comme l'a fait remarquer un adhérent, couvrir l'Europe impliquerait une coopération avec les différents pays d'Europe et avec leurs universitaires ; et cela est bien lourd pour nous.

**Vote** : il est admis à l'unanimité que le domaine géographique concerné par les articles sera, pour l'essentiel, la France et les pays francophones environnants (Suisse, Belgique, Luxembourg).

#### 5. Comité de rédaction, et disponibilité en nombre d'heures par an

**Vote** : après une riche discussion il est admis à l'unanimité que notre règlement intérieur contiendra une rubrique « **revue** », pour définir notamment le rôle du comité de rédaction. Les articles suivants sont adoptés à l'unanimité :

**Article 1** : les candidats au comité de rédaction doivent être agréés par le conseil d'administration.

**Article 2** : la durée de leur mandat est de 3 ans, renouvelable.

**Article 3** : la fonction du comité de rédaction est la suivante.

1. Effectuer un premier tri des articles reçus (cela pourrait être confié à un comité **restreint**) ; cela consisterait par exemple à amener les auteurs à améliorer la logique interne de leur texte, à leur proposer des modifications sur la forme, à les inciter à envisager l'aspect entomocénotique de leur travail lorsque le sujet s'y prête, etc., et aussi à rejeter les articles pas du tout dans l'esprit de la revue ou vraiment trop insuffisants.

2. Envoyer les articles retenus au(x) membre(s) du comité de lecture compétent(s)

3. Définir les normes de présentation de notre revue (à faire entériner par le conseil d'administration)

4. Mettre en forme les textes définitivement retenus.

**Article 4** : le comité de rédaction soumet ses choix d'articles au président de l'ASCETE qui décide en dernier ressort.

**Article 5** : le comité de rédaction soumet ses choix concernant les membres du comité de lecture au président de l'ASCETE, qui tranche en dernier ressort.

**Article 6** : pour pouvoir publier dans la revue il faut qu'un des signataires soit à jour de sa cotisation.

Egalement il a été décidé à l'unanimité que les membres du comité de rédaction doivent être aussi membres de l'ASCETE.

#### 6. Comité de lecture.

**Vote** : après discussion il est décidé à l'unanimité que pourra faire partie du comité de lecture toute personne compétente, qu'elle soit adhérente ou non de l'ASCETE.

#### 7. Périodicité de la revue.

**Vote** : après discussion il est décidé à l'unanimité que c'est au comité de rédaction de faire une proposition au conseil d'administration..

#### 8. Liaison obligatoire entre :

##### 8 a. adhésion et abonnement.

**Vote** : après discussion il est décidé à l'unanimité que c'est au comité de rédaction à faire des propositions à ce sujet au conseil d'administration..

##### 8 b. adhésion / abonnement et publication d'article dans la revue.

Elle a été décidée précédemment (voir ci-dessus l'**article 6** de la rubrique « **revue** » du règlement intérieur)

**9. Faut-il demander leur avis aux Orthoptéristes français non adhérents de l'ASCETE, avant de modifier nos statuts ?** (c'est une proposition faite par un adhérent).

**Vote** : il est constaté que cela a déjà été fait (la liste **Orthoptera** et le **CIRAD** ont été avisés). Cela n'est donc plus à faire (décision unanime).

**10. Avant de modifier nos statuts, faut-il « diffuser un numéro zéro auquel serait adjoint un questionnaire sur le fond et sur la forme, l'édition de ce bulletin spécial pouvant se faire via une souscription préalable » ?** (c'est une proposition faite par un adhérent).

**Vote** : compte tenu surtout qu'il n'est pas réaliste d'envisager de multiplier le nombre des assemblées générales, il est décidé à l'unanimité que non.

**11. Avant de modifier nos statuts faudrait-il d'abord tenter de réunir les adhérents en une nouvelle AGE, qui durerait un week-end, en couplant l'AGE avec un atelier annexe ?** (c'est une proposition faite par un adhérent).

**Vote** : il est décidé à l'unanimité que non ; mais l'idée est retenue et pourra servir à une autre occasion..

#### 12. Modification de l'article 2 de nos statuts.

**Vote** : le texte suivant est adopté à l'unanimité (en **gras**, les nouveautés par rapport à la rédaction antérieure).

« **Article 2 – Buts** ».

« Cette association a pour but **principal** d'étudier les insectes **Orthoptères (sensu lato)** et les associations d'Arthropodes, **surtout en France et dans les pays francophones limitrophes**, et ceci dans un **triple** souci de connaissance scientifique, d'applications conservatoires, et de diffusion des connaissances ».

### 13. Modification de l'article 3 de nos statuts.

**Remarque** : compte tenu de l'intercalation d'un nouvel « article 3 » concernant notre appartenance à l'U.E.F. (voir plus haut), l'ancien « article 3. Revue » devient « article 4 ».

**Vote** : le texte suivant est adopté à l'unanimité (en **gras**, les nouveautés par rapport à la rédaction antérieure ; de surcroît il était fait mention, dans l'ancien texte, de la *périodicité* de la revue, du *conseil scientifique*, et du *comité de lecture*).

« Article 4. Revue ».

« L'association éditera une revue pour accueillir des travaux scientifiques s'inscrivant dans l'esprit de l'article 2. Elle aura pour titre "Matériaux **Orthoptériques et Entomocénétiques**" ».

### 14. Modification de l'article 1 de la rubrique « champ d'activités » du règlement intérieur.

ajouter : « Etudes entomocénétiques sur les autres ordres d'Insectes »

**Discussion** :

**Vote** : pas de vote, car cette question a déjà été traitée plus haut (point 3a).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 40'.

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06 AVRIL 2002.

L'Assemblée a été convoquée à la Maison de l'Environnement, 14, rue de Tivoli, 31000 Toulouse.

La séance est ouverte à 17 h 40'.

### 1. Quorum.

8 adhérents sont physiquement présents : B. Defaut (président, 2 pouvoirs), F. Veneau (vice-président, 2 pouvoirs), Y. Sentissi (membre du conseil d'administration, 1 pouvoir), V. Maurin (membre du conseil d'administration, 1 pouvoir), J. Desile (membre du conseil d'administration, 1 pouvoir), S. Puissant (membre, 2 pouvoirs), J-P. Besson (membre, 2 pouvoirs), T. Menut (membre, 1 pouvoir).

Absents excusés : L. Defaut et M. Lepley (membres du conseil d'administration).

Absent : A Roujas (trésorier)

Soit un total de 20 personnes présentes ou représentées à cette assemblée générale ordinaire.

Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 42 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

### 2. Rapport moral et compte-rendu d'activités (B. Defaut).

#### 2-1. Adhérents.

|                     | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Lors de l'AG        | 2    | 7    | 16   | 29   | 28   | 36   | 41   | 40   | 42   |
| A la fin de l'année | 2    | 18   | 33   | 42   | 46   | 51   | 53   | 46   | .    |

L'évolution du nombre des adhérents, depuis la création de l'ASCETE, a régulièrement augmenté jusqu'en 1999 (51 adhérents), mais s'est tassé en 2000 (53 adhérents), puis a quelque peu diminué en 2001 (46 adhérents), comme en témoigne le tableau précédent.

A noter surtout que nous n'avons pas enregistré de nouvelle adhésion en 2001 ni en 2002, ce qui est inquiétant. Pourtant nous échangeons notre revue avec le *bulletin de la SEF*, avec le *bulletin de la Société linnéenne de Lyon* et (depuis peu) avec la revue *Fragmenta Faunistica* éditée par le *Museum & Institute of zoology* de Varsovie (les articles sont rédigés en anglais) ; et nous faisons cadeau régulièrement d'un exemplaire de notre revue à la bibliothèque du British Museum ; tout cela contribue à nous faire connaître, et pourtant le nombre d'adhérents n'augmente pas.

Mais les données du problème sont radicalement transformées avec la décision prise en AGE d'étendre le champ de nos activités aux Orthoptères.

#### 2-2. Vente du « synopsis des Orthoptères de France ».

|                                   | 1996      | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       | TOTAUX     |
|-----------------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| en souscription (80 F)            | 42        | 12         |            |            |            |            |            | 54         |
| à plein tarif (100 F, puis 120 F) |           | 52         | 35         | 48         | 29         | 5          | 11         | 178        |
| <b>TOTAUX par année</b>           | <b>42</b> | <b>64</b>  | <b>35</b>  | <b>48</b>  | <b>29</b>  | <b>5</b>   | <b>11</b>  | <b>232</b> |
| <b>TOTAUX depuis le début</b>     | <b>42</b> | <b>106</b> | <b>141</b> | <b>189</b> | <b>218</b> | <b>223</b> | <b>234</b> |            |

Le tableau précédent fait apparaître une forte baisse des ventes en 2001 ; 2002 s'annonce un peu meilleur, grâce surtout aux 6 exemplaires vendus à un libraire espagnol (avec une remise de 30 %).

On se rappellera que depuis avril 1999 chaque numéro est vendu au tarif de 135 F, puis 21,44 €, port compris, et nous rapporte environ 65 F # 10 €.

### 2-3. La revue.

Le prochain volume (tome 7) contiendra quatre ou cinq articles : une étude sur les peuplements d'Orthoptères d'une Réserve Naturelle en Moselle (E. Sardet & C. Jager), une étude sur les Orthoptères d'une Réserve Naturelle des Pyrénées Orientales (S. Puissant & J.-F. Voisin), une étude sur les Orthoptères de Midi-Pyrénées (B. Defaut), une étude sur les peuplements d'Orthoptères des Quiés de Tarascon-sur-Ariège (B. Defaut), et une actualisation du catalogue des Orthoptères de Corse (E. Sardet, Y. Braud & D. Morin).

On constate que les Orthoptères sont décidément à l'honneur dans notre revue ; et cela nous renvoie au débat de l'AGE.

### 2-4. Activités diverses.

F. Veneau et moi-même avons représenté l'ASCETE à la *Conférence Internationale sur les Orthoptères* qui s'est tenue à Montpellier du 19 au 22 août 2001. A cette occasion j'ai fait une *énième* présentation de la méthode entomocénotique et de ses résultats concernant les Orthoptères. Mais cela a surtout permis de rencontrer des orthoptéristes étrangers que nous ne connaissions que de nom ou que par des échanges épistolaires. Il y avait aussi un certain nombre d'adhérents de l'ASCETE.

**Vote** : le rapport moral est adopté à l'unanimité

### 3. Rapport financier (B. Defaut).

Pour pallier à la nouvelle défaillance de notre trésorier (c'est la deuxième année consécutive !) c'est B. Defaut qui a établi le rapport financier.

#### COMPTE DE RESULTATS pour l'exercice 2001 :

| CREDIT         |                 | DEBIT                     |                 |
|----------------|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Adhésions      | 1 320.00        | Fournitures de bureau     | 791.33          |
| Abonnements    | 3 330.00        | Frais postaux             | 1 424.80        |
| Ventes         | 1 759.90        | Services extérieurs       | 5 167.77        |
|                |                 | Frais exceptionnels       | 1 900.00        |
|                |                 | Abonnements / cotisations | 469.00          |
| <b>TOTAL :</b> | <b>6 409.90</b> | <b>TOTAL :</b>            | <b>9 752.90</b> |

**SOLDE DEBITEUR : 3 343.00 F**

#### Commentaires :

« services extérieurs » = fabrication de la revue et du bulletin de liaison (5 167.77 F) + assurance (578.00 F).

« abonnements + cotisations » = adhésion UEF (220 F) + abonnement à "associations, mode d'emploi" (249 F).

« Frais exceptionnels » = inscriptions de B. Defaut (1 400 F) et de F. Veneau (500 F) au colloque de Montpellier.

Il reste en stock 2 *synopsis*, 11 *Matériaux n°6*, 9 *Matériaux n°5*, 4 *Matériaux n°4*, 6 *Matériaux n°3*, 2 *Matériaux n°2* et 4 *Matériaux n°1* ; soit un avoir potentiel total de 540 € = 3 542.17 F (pour 2 *synopsis* x 18 € = 36 € et 36 *Matériaux* x 14 € = 504 €). On constate que cet avoir couvre le montant du solde débiteur.

D'autre part il reste actuellement 1 187.93 € (= 7 792.31 F) sur le compte et 279.22 € (1 831.56 F) en caisse, soit une disponibilité immédiate totale de 1 467.15 € (9 623.87 F) ; cette somme couvre la fabrication et l'envoi de la revue et du bulletin de liaison que nous devons à nos adhérents au titre de 2002 ; et nous n'avons aucune dette par ailleurs.

Néanmoins la situation devient quelque peu inquiétante lorsqu'on constate que le montant annuel des cotisations / abonnements ne couvre pas les dépenses courantes de l'association : ce dernier montant est de (9 752.90 F – 1 900 F =) 7 852.90 F ; et pour l'équilibrer il faudrait que chaque adhérent règle la somme de 7 852.90 / 46 adhérents # 170 F (non comptées les ventes du « *synopsis* »), alors que le total adhésion + abonnement n'est actuellement que de 19 € # 125 F.

**Vote** : le rapport financier est adopté à l'unanimité.

### 4. Montant des cotisations.

Actuellement les tarifs sont les suivants :

#### Tarif des cotisations individuelles.

- 5 € (32,80 FF) pour l'adhésion et 14 € (91,83 FF) pour l'abonnement à la revue.

#### Tarif des cotisations des personnes morales (associant obligatoirement adhésion et abonnement).

Lors de la dernière AG les tarifs précédemment adoptés ont été reconduits :

- Réserves Naturelles, Bibliothèques, Bureaux d'études et associations loi 1901 comportant de 1 à 500 membres : 19 € (124,63 FF), correspondant à l'envoi d'un numéro.
- Associations comportant de 501 à 1 000 membres : 32 € (209,91 FF), correspondant à l'envoi de deux numéros.
- Associations comportant plus de 1 000 membres : 46 € (301,74 FF), correspondant à l'envoi de trois numéros.

**Discussion :** les participants remarquent que, malgré les difficultés de trésorerie prévisibles pour un avenir proche (voir plus haut), il est prématuré de modifier les cotisations, car la décision prise en AGE d'étendre notre champ d'activités aux orthoptères risque de nous amener de nouveaux adhérents.

**Vote :** ces tarifs sont reconduits à l'unanimité.

## 5. Débat : faut-il modifier la présentation de la revue ?.

5-1. Mode de reliure.

5-2. Mode de duplication.

5-3. texte sur plusieurs colonnes.

5-4. « sommaire » et « table des matières ».

5-5. (divers).

**Vote :** après une brève discussion il est décidé à l'unanimité de laisser au comité de rédaction le soin de régler ces questions.

## 6. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Lors de l'AG 2001 le conseil d'administration comprenait 8 membres : B. Defaut (président), F. Veneau (Vice-Président), A. Roujas (trésorier), V. Maurin, Y. Sentissi, M. Lepley, L. Defaut et J. Desile (membres).

### 6-1. Renouvellement des mandats.

Nos statuts prévoient que les membres sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale. Le tableau qui suit montre que A. Roujas devrait remettre son mandat en jeu :

|              | 03.XII.94 | 29.IV.95 | 20.IV.96 | 19.IV.97 | 18.IV.98 | 17.IV.99 | 15 IV.00 | 21.IV.01 | 06.IV.02 | IV.03 |
|--------------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-------|
| B. Defaut    | +         |          | X        |          | X        |          |          | X        |          |       |
| J. Maurette  | +         |          |          |          |          |          |          |          |          |       |
| C. Denelle   |           | +        |          |          |          |          |          |          |          |       |
| E. Marty     |           |          | +        |          | (x)      |          |          |          |          |       |
| F. Veneau    |           |          | +        | X        |          |          | X        |          |          | X     |
| M. Lepley    |           |          |          | +        |          |          | X        |          | x        |       |
| L. Defaut    |           |          |          |          | +        |          |          | X        |          |       |
| A. Roujas    |           |          |          |          |          | +        |          |          | (?)      |       |
| V. Maurin    |           |          |          |          |          |          | (+)      | +        |          |       |
| J. Desile    |           |          |          |          |          |          | (+)      | +        |          |       |
| Y. Sentissi  |           |          |          |          |          |          | (+)      | +        | x        |       |
| <b>TOTAL</b> | <b>2</b>  | <b>3</b> | <b>5</b> | <b>4</b> | <b>5</b> | <b>5</b> | <b>8</b> | <b>8</b> | <b>5</b> |       |

(+) *cooptation en cours d'année*  
 + *élection lors de l'AG (ou confirmation de la cooptation en AG)*  
 X *mise en jeu du mandat et réélection en AG*  
 x *démission à l'occasion de l'AG*  
 (x) *démission en cours d'année*  
 (?) *autre type de démission*

**Vote :** A. Roujas n'ayant pas fait connaître son désir de se représenter au conseil d'administration, un vote n'est pas utile.

Par ailleurs M. Lepley et Y. Sentissi ont exprimé le désir de quitter le conseil d'administration, à cause de la distance qui les sépare du siège social.

### 8-2. Election de nouveaux membres.

Il est demandé s'il y a dans la salle d'autres personnes qui veulent entrer au CA ; T. Menut réserve sa réponse.

A l'issue de cette assemblée générale le conseil d'administration ne comprend donc plus que 5 membres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 00'.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2002.

La séance est ouverte à 09 h 00.

Sont présents physiquement : J. DESILE et B. DEFAULT.

Sont présents au téléphone (« conférence à trois ») : F. VENEAU et T. MENUT.

Excusés : V. MAURIN et L. DEFAULT.

### 1. Approbation du compte-rendu du dernier CA.

B. DEFAULT donne lecture du compte-rendu (« courrier de l'ASCETE » n°18).

**Vote :** le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Cooptation de Thomas Menut.**

Thomas MENUT est volontaire pour entrer au conseil d'administration, dans la mesure où la participation aux réunions peut se faire par conférence téléphonique.

**Vote :** T. MENUT est coopté à l'unanimité.

**3. Election du Bureau.**

B. DEFAUT est volontaire pour continuer à être Président et Secrétaire, F. VENEAU pour continuer à être Vice-Président et J. DESILE pour devenir trésorier.

**Vote :** cette répartition des fonctions est adoptée à l'unanimité.

**4. Approbation du compte rendu de l'AGE du 6 avril**

B. Defaut donne lecture du compte-rendu.

**Vote :** le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**5. Approbation du compte rendu de l'AGO du 6 avril**

B. Defaut donne lecture du compte-rendu.

**Vote :** le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**6. Agrément de membres du comité de rédaction**

J.-P. BESSON, T. MENUT, F. VENEAU, G. COPPA et B. DEFAUT se sont proposés le 6 avril 02 pour être membres du comité de rédaction.

J.-P. BESSON est volontaire pour la relecture formelle des manuscrits acceptés définitivement. T. MENUT, F. VENEAU et B. DEFAUT sont volontaires pour participer à la définition des nouvelles normes de la revue, et aussi à la mise en page des textes définitivement retenus. B. DEFAUT proposera à G. COPPA et à G. CARRON<sup>1</sup> de participer à l'une ou l'autre de ces tâches, et T. MENUT proposera à D. MORIN de participer à la seconde tâche.

**Vote :** cette première liste des membres du comité de rédaction est adoptée à l'unanimité : J.-P. BESSON, G. CARRON, G. COPPA, B. DEFAUT, T. MENUT et F. VENEAU.

**7. Questionnaire U.E.F.**

Le questionnaire « *L'Union de l'Entomologie Française et vous....* » est rempli point par point.

B. Defaut le fera parvenir au destinataire en temps utile.

**8. Questions diverses.**

Aucune autre question n'est soulevée.

La séance est levée à 10 h 25.

## **COLLOQUE « GESTION ET CONSERVATION DES ARTHROPODES », du 15 au 17 juillet 2002, en Espagne (communiqué par Alexandre FRANÇOIS).**

**Objectif :**

Avec plus de 50 000 espèces dans la péninsule ibérique et 20 000 en Galice, les arthropodes représentent les ¾ des animaux connus et, par conséquent, constituent le groupe le plus touché par la détérioration des habitats. Leurs exigences, en matière de conservation, diffèrent considérablement de celles que requièrent les vertébrés et particulièrement les grands vertébrés en danger d'extinction.

Bien souvent, cette notion n'est pas assez prise en considération par les gestionnaires de l'environnement ou simplement par le monde écologiste, ce qui donne lieu à des politiques conservacionistes inadéquates ou à des mesures "sur-protectionnistes" qui sont d'une totale inefficacité.

Le symposium " Gestion et Conservation de Arthropodes" voudrait offrir une information synthétique et actualisée de la problématique associée à leur gestion :

- la mise en place de mesures conservatoires en accord avec des critères scientifiques
- la révision d'idées incorrectes qui nous sont facilement intuitives
- l'intégration des arthropodes dans l'aménagement du territoire et la création d'espaces naturels protégés

**Destinataires :**

- les personnes intéressées par la gestion et la conservation de l'environnement
- les entomologistes et naturalistes en général et les étudiants de l'université de Vigo (pour lesquels cette formation équivaut à "2 crédits"). Le prix de l'inscription est particulièrement bas, nous espérons ainsi faciliter la participation d'un grand nombre d'intéressés.

**Lieu :**

Salle des Actes de la Faculté des Sciences, Campus universitaire "As Lagoas-Marcosende", Université de Vigo.

Organisé par l'AEGA-Association entomologique de Galice Luis Iglesias.

<http://entomologia.rediris.es/aega>

**Direction :**

Pedro A. Alvarez Lopez, AEGA-Association entomologique de Galice Luis Iglesias.

Courrier : [paalvarez@arrakis.es](mailto:paalvarez@arrakis.es). Tel : 654 692 645

<sup>1</sup> Ils ont accepté depuis.



Josefina Garrido Gonzales, Université de Vigo.  
 Courrier : [jgarrido@uvigo.es](mailto:jgarrido@uvigo.es), Tel : 986 812 581

**Durée :** 30 heures incluant le contenu théorique et pratique

**Certificat :** L'université de Vigo remettra une attestation de suivi.

### **Programme :**

#### **Jour 1 : lundi 15 juillet 2002**

10:00 - 11:00 Inauguration : remise de documentation

Explication du fonctionnement

Conférence I: Que savons-nous de l'entomologie en Galice et comment pouvons nous utiliser ces connaissances à la gestion et à la conservation des arthropodes. Pedro A. Álvarez.AEGA

11:00 - 11:30 Discussion. 11:30 - 12:00 Café

12:00 - 13:30 Conférence II: gestion des populations: réalités, problèmes et propositions

José Luis Yela. Université de Castille La Manche

13:30 - 14:00 Discussion. 14:00 - 16:00 déjeuner

16:00 - 17:00 Conférence III: rétrospectives et perspectives dans la conservation des Lépidoptères de Galice Eliseo F. Vidal. AEGA

17:00 - 17:30 Discussion. 17:30 - 18:00 Café

18:00 - 20:00 Table ronde : les insectes dans le mouvement écologiste, "idées fausses" et réalités. Organisée par la Fédération Ecologiste de Galice.

#### **Jour 2: Mardi 16 juillet 2002**

10:00 - 11:00 Conférence IV: Stratégie pour prédire la distribution des espèces d'insectes et leur usage en Conservation Jorge Lobo. Musée National de Sciences Naturelles. C.S.I.C.

11:00 - 11:30 Discussion. 11:30 - 12:00 Café

12:00 - 13:30 Conférence V: Ethologie et conservation des arthropodes. Adolfo Cordero. Université de Vigo.

13:30 - 14:00 Discussion. 14:00 - 16:00 déjeuner

16:00 - 17:00 Conférence VI: Les insectes dans les écosystèmes forestiers : impact de la gestion forestière sur l'entomofaune. María J. Lombardero. Université de Santiago de Compostelle

17:00 - 17:30 Discussion. 17:30 - 18:00 Café

18:00 - 19:00 Conférence VII: Les Hyménoptères et la conservation de la Biodiversité. José Luis Nieves Aldrey. Musée National de Sciences Naturelles. C.S.I.C.

19:00 - 19:30 Discussion

#### **Jour 3: Mercredi 17 juillet 2002**

10:00 - 20:00 Journée de terrain dans différentes zones de la Province de Pontevedra

Enseignement pratique : technique d'échantillonnage et de capture d'arthropodes. Josefina Garrido. Université de Vigo.

Conférence VIII: Problématiques dans la gestion de la conservation des populations d'arthropodes. Alberto Gayoso Couce. Université de Santiago de Compostelle.

### **Inscription :**

Tarif normal: 48 Euros. Tarif réduit: 24 Euros (Membres de AEGA, SEA y étudiants Université de Vigo).

Période d'inscription: elle restera ouverte jusqu'au 9 juillet 2002 ou jusqu'à épuisement des places.

Papiers nécessaires :

1. Virement bancaire au compte de l'université de Vigo (Caixanova: 2080-0000-74-0040225994)
2. Photocopie de la carte d'identité
3. Si vous bénéficiez du tarif réduit, adjoindre le justificatif de membre de l'association AEGA.

Lieu d'inscription : Envoyer par courrier les documents nécessaires à :

Extensión Universitaria, Rectorado da Universidade de Vigo, Oporto, 1 (36201) VIGO

Pour plus d'informations sur l'inscription : Extensión Universitaria – Universidad de Vigo

Tel: 986 813817, E-mail : [xnvincext@uvigo.es](mailto:xnvincext@uvigo.es)

Pedro A. ALVAREZ, Urzaiz, 117-4F, E-36204, VIGO, ESPAÑA/SPAIN

Tel. +34-654 692 645, E-mail : [paalvarez@arrakis.es](mailto:paalvarez@arrakis.es)

AEGA-Asociación Entomológica Galega "Luis Iglesias"

<http://entomologia.rediris.es/aega/>

Web: <http://entomologia.rediris.es/aega/>

Para darte de baja, envía un mensaje a: [aega-baja@eListas.net](mailto:aega-baja@eListas.net)

### **NOUVEAUX MEMBRES.**

MENUT Thomas  
Biotope SARL  
BP 58, F-34140 Mèze

CARRON Gilles  
C.P. 250  
CH-2002 Neuchâtel  
Suisse

FERNANDEZ Emmanuel  
54, rue Roger Salengro  
F-62160 Bully les Mines

---

## **COURRIER DE L'ASCETE n° 19**

mai 2002

